

La déclaration qui suit a été faite, le mercredi 12 décembre 1977 devant la Troisième Commission, par M. Walter C. Dinsdale, député (P.C.).

Nous sommes saisis d'une résolution portant création d'un Comité consultatif de spécialistes qui entreprendra la préparation de l'Année des handicapés qui aura lieu en 1981. Nous nous réjouissons des travaux de l'ONU dans ce domaine et nous l'encourageons à poursuivre les activités entreprises. Mon pays attache beaucoup d'importance à l'Année des handicapés et, à titre de coparrain de la résolution, nous prions instamment la Commission de lui accorder son appui unanime. Quant à nous, nous voudrions que la première tâche du Comité soit de sensibiliser le public aux handicapés et aux conditions qu'ils doivent affronter. Trop longtemps les handicapés ont été perçus par la Communauté internationale comme un problème que le temps devait résoudre. Certes, les progrès dans le domaine des appareils prothétiques et orthétiques ont beaucoup fait pour aider les handicapés à s'intégrer à la collectivité, mais il reste beaucoup de travail à accomplir et nous incitons le comité à se pencher plus particulièrement sur l'élimination des barrières architecturales, sur l'amélioration des moyens de transport et des prothèses et sur l'accroissement des possibilités d'emploi.

En outre, nous osons espérer que le comité continuera à se tenir en liaison étroite avec les divers organismes non gouvernementaux internationaux comme la Société internationale pour la réadaptation des handicapés qui se dévoue pour améliorer leur sort. De plus, nous serions heureux si le comité oeuvrait de près avec chacun des gouvernements, de la même façon que nous les encourageons à travailler de près avec le comité et à prendre les mesures nécessaires sur le plan national et régional. De même, nous prions instamment le comité de prendre acte des excellents travaux accomplis jusqu'ici par les Nations Unies et, notamment, par le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires et à les encourager à poursuivre leurs efforts. Précisons que les gouvernements provinciaux du Canada ont déjà fait preuve d'initiative et qu'en collaboration avec le gouvernement fédéral, et les organismes non gouvernementaux ils ont pu améliorer la condition des handicapés d'une façon remarquable.

Ainsi, en juin 1980, la Société internationale pour la réadaptation des handicapés, de concert avec les autorités provinciales et fédérales, tiendra son quatorzième Congrès mondial sur la réadaptation à Winnipeg au Manitoba. Les principaux objectifs de cette Conférence seront de rassembler les chefs de file dans le domaine de la réadaptation afin de revoir avec un oeil critique tous les éléments du processus de réadaptation. Nous espérons créer un climat d'échanges où les participants pourront s'enquérir et profiter des dernières découvertes mondiales en matière de réadaptation. Au nom du gouvernement du Canada, permettez-moi de lancer une invitation cordiale à mes collègues ici présents et aux spécialistes des pays que vous représentez.

Pour terminer, j'aimerais citer les paroles de M. Jean Vanier, une personnalité internationale qui a oeuvré à titre personnel en faveur des handicapés: "La tragédie humaine provient de l'insensibilité, cet état qui pousse les individus et les peuples dotés de richesses de ce monde à mépriser ceux qui sont pauvres et handicapés."